

EXPOSER A LA MAPRAA EN 2022

CYCLE D'EXPOSITIONS INDIVIDUELLES

Chaque année, parmi les manifestations programmées à la MAPRAA, dix à douze artistes sont invités pour une exposition individuelle.

Ces expositions sont destinées aux artistes travaillant dans un des douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes (Ain – Allier – Ardèche - Cantal – Drôme – Isère – Loire – Haute-Loire - Puy de Dôme - Rhône – Savoie – Haute- Savoie) et **ayant peu ou pas montré leur travail en milieu professionnel.**

Ils sont choisis par une commission avec vote. Il s'agit d'expositions d'une vingtaine de jours. Elles ont lieu séparément et simultanément chacune dans un des deux espaces expo. MAPRAA (Rez-de-chaussée et 1^{er} niveau), 9 rue Paul Chenavard, Lyon 1^{er}. (Centre-ville)

Ces expositions sont ouvertes à tous, indistinctement adhérent.e.s ou non adhérent.e.s à la MAPRAA.

NOTE IMPORTANTE : Les quatre expositions individuelles (4 artistes) annulées pour contexte sanitaire en mars et avril 2021 seront reprogrammées en 2022. Théoriquement, 6 à 8 exposant.e.s pourront donc à ce jour être retenu.e.s cette année.

Dossier de candidature avant le 30 septembre 2021

Précisions expo. et dossier

Expositions

- **Tout médium d'expression** : peinture, gravure, etc.... sculpture, installation, design, etc..., photo, vidéo, numérique, etc...performance, etc...
- **Prise en charge** MAPRAA intra-muros : assurances, communication, cartons d'invitation, mailing MAPRAA, vernissage.

Présentation dossier

Tous les dossiers doivent être présentés en version papier et reliés.

- Chaque dossier de candidature doit impérativement contenir :
 - 10 photos d'œuvres (minimum) les plus récentes et toutes indications inhérentes au type d'œuvres représentées (**impérativement** : technique, format, date) – Pour les artistes qui font de la vidéo, nous demandons au minimum 3 films - **Si possible, privilégier le lien internet.**

- 1 CV indiquant votre âge, les ou l'exposition et autres manifestations collectives et individuelles,
- 1 texte de démarche artistique.
- Tout autre texte ou indications que vous jugez utile...

NOTE :

Si après le choix d'un dossier, il s'avérait que les informations soient partielles ou inexactes, la commission, jusqu'au jour même de l'exposition se réserve la possibilité de l'annuler.

Retour dossier

Si vous nous joignez une enveloppe timbrée, votre dossier vous sera retourné. Sinon, il sera conservé dans la limite de 6 mois pendant lesquels vous pourrez venir le récupérer, ensuite il sera détruit.

NOTE : Dans le cadre de notre partenariat avec **Le Géant des Beaux-Arts**, et idem aux années précédentes, chaque artiste exposant recevra (quand adhérent.e MAPRAA) des bons d'achat de matériel d'une valeur de **200 € offerts par Le Géant des Beaux-Arts**, fournisseur de matériel pour artiste - www.geant-beaux-arts.fr

Dossier de candidature avant le 30 septembre 2021

Vous renseigner à : exposition@mapra-art.org

INFORMATION À FAIRE CIRCULER AUPRÈS DES ARTISTES
MAPRAA 9 rue Paul Chenavard 69001 Lyon tél. 04 78 29 53 13
www.plateforme-mapraa.org – mail : map@mapra-art.org

